

SEANCE DU 16 JANVIER 2017

Le seize janvier deux mil dix-sept à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 9 janvier 2017, se sont réunis en Mairie sous la présidence de Louis Fagot, Maire.

Présents : Chantal Harel - Michel le Gall - François Riou - Nathalie Pichot - Anyvonne Lostanlen - Romuald Lecoq - Denis Pouliquen - Alexandre Campagne - Stéphane Quillévéré - Rachel Réault - Anne-Marie Girard - Olivier Pellicant - Sophie Fagot

Absente excusée : Amandine Carn

Secrétaire de séance : Romuald Lecoq

Le compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil du déroulement du recrutement pour le poste d'agent d'accueil. Après étude des candidatures reçues, la commission de recrutement a convoqué une dizaine de personnes pour un entretien. Quatre d'entre elles n'étaient plus disponibles. Une personne a été retenue à l'unanimité par la commission, Madame Isabelle MEHEUX, actuellement inscrite au service intérim du Centre de Gestion du Finistère (CDG29). Un contrat a tout d'abord été fait par l'intermédiaire de ce service du 9 au 31 janvier 2017. Compte-tenu du recrutement infructueux d'un fonctionnaire, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un contrat CDD d'un an pourrait être proposé après délibération, avec possibilité d'une reconduction d'un an (les mêmes procédures de recrutement devront être respectées). Monsieur le Maire fait lecture de la délibération. Il indique également la possibilité de mettre en place un contrat directement avec le service interim du CDG29. Un devis a été demandé afin de déterminer quelle solution serait la meilleure.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité par 14 voix pour, autorise Monsieur le Maire à prendre la délibération pour le recrutement d'un agent non titulaire sur un emploi permanent suite à vacance d'emploi.

Allée piétonne

Monsieur le Maire informe le Conseil du devis de la STEPP reçu de l'entreprise COLAS, concernant le rajout d'un mât supplémentaire, d'un montant de 2.100€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité par 14 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à réaliser les travaux.

Monsieur le Maire informe également le Conseil de la facture, conforme au devis, transmise par ING Concept relative à la maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de la liaison douce entre le centre bourg et la salle polyvalente. Le montant s'élève à 9.900 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité par 14 voix pour, autorise Monsieur le Maire à régler cette facture.

PLUI

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une délibération devra être prise par les communes de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL) pour mars 2017, pour donner ou non la compétence à la CCPL pour la mise en place du PLUI. Monsieur le Maire précise qu'il

existe des avantages et des inconvénients à ce transfert de compétences. Des réunions d'information sont prévues. Monsieur le Maire indique que les conseillers des communes du bassin sud sont conviés à une réunion le 8 février 2017 de 19h à 20h dans les locaux de la CCPL.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la Commune de Guimiliau est en carte communale.

En cas de refus de 25% des communes, représentant au moins 20% de la population, une possibilité de report peut être envisagée.

Prévision de travaux 2017

- **Route de Kermat** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un rendez-vous est prévu avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) le 7 février prochain à 14h afin de leur représenter le projet. Dans le cadre du contrat de territoire, une esquisse avait déjà été proposée.
- **Côté Kroachou** : Monsieur le Maire indique la difficulté à réaliser des travaux dans ce secteur, en raison notamment de la complexité des réseaux existants et à venir (eau, éclairage, téléphone...). Dans le cadre de la sécurisation de l'approvisionnement en eau, une vanne a été posée sur le réseau reliant la Penzé au réservoir du Télégraphe.

Questions diverses

- **Contrat de ruralité** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le projet Breizh Live a été retenu dans le cadre du contrat de ruralité.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h15.